# Librairies. Aides des collectivités territoriales (conditions)

## Revue - Intercommunalité

### Source - JO

La loi n° 2021-1901 du 30 décembre 2021 vise à conforter l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs.

[L’article 2](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/12/30/MICX2114446L/jo/article_2)

de cette loi permet aux communes et aux intercommunalités de soutenir leurs librairies. Celles-ci pourront, sous certaines conditions, verser des subventions aux petites et moyennes librairies indépendantes de leur territoire.